



2021-2025

Municipalité de Lac-Supérieur
 Politique familiale municipale Municipalité amie des aînés
 2022-2025

Table des matières

1.	Mot du maire et des conseillers municipaux	1
2.	La mise à jour de la politique familles et aînés	2
2.1	Rôle du comité de pilotage	3
3.	Bilan de la politique 2014-2017 : principes et réflexions.....	4
4.	Champs d'intervention	8
5.	Définition de la famille.....	8
6.	Définition de l'aîné.....	9
7.	Profil social démographique de Lac-Supérieur	9
7.1.	Données générales.....	9
7.2.	Variation de la population 2001-2021	10
7.3.	Répartition de la population selon l'âge	10
7.4.	Caractéristiques des familles	10
7.5.	Connaissance des langues officielles	11
7.6.	Informations sur le revenu.....	11
7.7.	Scolarisation.....	12
8.	Portrait des ressources et des services de Lac-Supérieur.....	12
9.	Consultation publique : résumé des constats.....	13
9.1.	Champs d'intervention 1 : inclusion et participation sociale	13
9.2.	Champs d'intervention 2 : loisirs et activités	13
9.3.	Champs d'intervention 3 : habitat, transport et milieu de vie	13
9.4.	Champs d'intervention 4 : sécurité	14
9.5.	Champs d'intervention 5 : information et communication.....	14
9.6.	Champs d'intervention 6 : santé et services sociaux	14
10.	Plan d'actions 2022-2025.....	15
11.	Remerciements	16

Annexe 1. Consultation publique : résultats complets.....	17
Annexe 2. Portrait des ressources et des services de Lac-Supérieur.....	18

1. Mot du maire et des conseillers municipaux

Nous sommes très heureux de pouvoir vous présenter la Politique Familles-aînées de Lac-Supérieur 2022-2025. Nous tenions à réitérer notre engagement actif vis-à-vis nos aînés et nos familles et c'est ce que cette planification nous permet de concrétiser. Cela met sans contredit en valeur que ces groupes sont une partie importante de notre richesse locale dont nous pouvons tous être fiers.

Au cours des derniers mois, des représentants des aînés, des familles et des élus ont mis tout leur cœur et leur passion au travail, et ce au fil d'activités de consultations, d'analyses des changements démographiques et populationnels vécus sur notre territoire. La somme de tout ce travail nous permet donc de vous présenter une planification structurée et en lien direct avec vos préoccupations et aspirations reçues. Nous sommes persuadés qu'elle saura combler nombre de besoins en attentes de réponses.

En terminant, nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de cet outil précieux étant les divers représentants de chacun des groupes de population. Il nous tarde maintenant de pouvoir déployer ces mesures et objectifs dont nous sommes fiers.

Steve Perreault inf., Maire
Luce Baillargeon, Conseillère responsable des aînés
Nancy Deschênes, Conseillère responsable des familles
Julie Racine, Conseillère et représentante des familles

2. La mise à jour de la politique familles et aînés

En 2013, Lac-Supérieur entreprenait une démarche de politique familiale municipale (PFM) et de municipalité amie des aînés (MADA). À cette époque, la municipalité se trouvait à une étape conséquente de son existence, face à une population vieillissante et une augmentation constante de la population. Les citoyens et les membres du conseil municipal avaient alors ressenti le besoin de créer une démarche rassembleuse qui visait à poser des actions concrètes dans le but d'inciter à la fois les familles et les aînés à demeurer sur le territoire de la municipalité. Le projet avait également comme objectif de recréer un sentiment d'appartenance et une fierté chez l'ensemble des citoyens, ainsi que de faire naître de nouvelles formes d'entraide dans la communauté. Le comité de pilotage alors formé pour mener à bien ce projet avait ainsi lancé la PFM/MADA et son plan d'action associé (2014-2017) en 2014.

Cette première politique comportait plus de trente mesures liées aux services et aux infrastructures touchant à la fois les familles et les aînés. Dans le contexte de l'exercice de suivi et de mise à jour d'une politique familiale municipale et d'une démarche municipalité amie des aînés, Lac-Supérieur souhaite saisir l'occasion privilégiée qui lui est offerte d'aller encore plus loin dans la démarche, notamment en bonifiant certaines orientations ou secteurs d'activités, tout en étant soutenu par le bilan de la précédente politique.

Par ailleurs, compte tenu du fait que la situation des familles et des aînés à Lac-Supérieur a évolué depuis 2014-2017, plusieurs éléments doivent être considérés dans le présent processus de mise à jour, notamment et de manière non exhaustive :

- L'actualisation des renseignements du portrait statistique et du portrait des services et des ressources
- Les nouvelles consultations à réaliser afin d'actualiser le portrait des besoins et des attentes des familles
- La participation des familles que l'on doit viser à accroître
- L'ajout de nouvelles thématiques répondant à l'évolution des enjeux
- Les changements au sein du comité de suivi
- Les changements au niveau des partenariats présents dans la collectivité

2.1 Rôle du comité de pilotage

Composé d'acteurs de tous âges provenant de divers secteurs, le comité de pilotage constitue le lieu de concertation, de collaboration et de décisions de l'élaboration de la PFM/MADA. Une représentation diversifiée des acteurs est une condition sine qua non à la réussite de la démarche. Les membres du comité de pilotage ont la responsabilité de représenter les familles et les aînés de Lac-Supérieur et de porter leur voix dans l'élaboration de la politique et du plan d'action.

Les rôles suivants sont assumés par le comité :

- Identifier les enjeux de la municipalité et déterminer les priorités d'action de la politique
- Contribuer à faciliter la circulation de l'information sur la PFM/MADA dans la communauté
- Identifier l'ensemble des services et activités destinés aux familles et aux aînés sur le territoire de la municipalité
- Participer activement aux activités de consultations citoyennes
- Déterminer les champs d'intervention et les mesures associées au plan d'action
- Recommander l'adoption de la PFM/MADA et de son plan d'action au conseil municipal
- S'assurer de la mise en place d'un suivi du projet

Comité de pilotage, mise à jour de la politique familles et aînés de Lac-Supérieur
2022-2025

Nom	Rôle
Luce Baillargeon	Conseillère municipale
Sophie Choquette	Directrice générale et greffière-trésorière
Nancy Deschênes	Conseillère municipale
	Responsable municipale des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Myriam Joannette	Chargée de projet
Huguette Lapierre	Citoyenne représentant des aînés
Richard Martin	Représentant CAMF
Steve Perreault	Maire
Julie Racine	Citoyenne représentante des familles et conseillère municipale
Marc Vandendorre	Citoyen représentant des aînés

3. Bilan de la politique 2014-2017 : principes et réflexions

Le plan d'action lié à la démarche PFM/MADA s'échelonne habituellement sur trois ans. À son terme, un bilan s'impose afin d'avoir une vue d'ensemble de son état de réalisation et de revoir les priorités du milieu concernant les familles et les aînés. Tout comme le suivi, cet exercice implique la collaboration des divers responsables des actions et des partenaires du milieu concernés. Le bilan est ensuite présenté au conseil municipal en vue de son appropriation.

En réalisant sa PFM/MADA en 2013-2014, la municipalité poursuivait trois objectifs principaux qui ont été considérés tout au long de la réalisation du plan d'action. Ces objectifs étaient les suivants :

- Augmenter et optimiser les moyens de communication pour informer et intéresser les familles et les aînés
- Augmenter l'offre afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés
- Favoriser des activités de réseautage et d'entraide locale

Le plan d'action 2014-2017 comportait trente-quatre mesures distinctes regroupées sous neuf champs d'intervention, soit : l'habitat, le transport, le respect et l'inclusion, la participation sociale, l'engagement social et citoyen, les espaces extérieurs et les bâtiments, le soutien communautaire et les services de santé, la communication et l'information et, finalement, les saines habitudes de vie et l'autonomie.

Le plan d'action associé à la PFM/MADA 2014-2017 prenait ainsi en considération les objectifs préalablement établis.

Pour l'objectif #1 (augmenter et optimiser les moyens de communication pour informer et intéresser les familles et les aînés), six mesures ont été déterminées. Toutes ces mesures ont été réalisées, soit :

- Créer un nouveau site web plus axé sur les familles et les aînés
- Créer une rubrique distincte par groupe d'âge dans le bulletin *Le Supérieur*, et le distribuer à plus grande échelle
- Publier, deux fois par an, une édition spéciale du bulletin imprimé et virtuel intitulée *Le Supérieur Loisirs* pour les activités destinées aux familles et aux aînés

- Répertorier, mettre en commun et faire connaître les activités prévues par la municipalité et les organismes du milieu et utiliser les réseaux existants pour faire circuler l'information destinée aux familles et aux aînés : publications à l'interne (Le Supérieur, Le Super Bulletin des Loisirs, Internet) et à l'externe (liste d'envoi aux différents organismes de la région) :
- Promouvoir et faire connaître les infrastructures de sports et de loisirs
- Inciter les citoyens à s'inscrire à l'Infolettre municipale

Pour l'objectif #2 (augmenter l'offre afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés), 19 mesures ont été déterminées. Trois de ces mesures n'ont pas été réalisées, soit :

- Organiser des cours d'économie familiale et des cours de survie en forêt pour les enfants et les adolescents (aucune demande)
- Collaborer aux initiatives des Partenaires pour la Réussite Éducative des jeunes des Laurentides (PREL) afin de favoriser le parcours scolaire de nos jeunes (démarche demeurée sans réponse)
- Prévoir, dans le schéma d'aménagement municipal, une zone pour l'éventuelle construction d'une résidence pour aînés autonomes ou semi-autonomes et adopter des mesures incitatives en ce sens (projet toujours en cours)

À l'inverse, quinze de ces mesures ont pu être réalisées, soit :

- Inclure des activités sportives variées dans l'horaire hebdomadaire
- Améliorer l'aménagement autour de la piscine
- Collaborer avec Accès Nature afin d'identifier les sentiers de randonnée et d'en finaliser l'aménagement (toujours en cours)
- Faire connaître le remboursement par la municipalité de 100 % des coûts de la Carte annuelle Parc, qui assure aux citoyens un accès à certains cours d'eau
- Organiser des matinées et des soirées cinéma pour toute la famille (intergénérationnelles) et des projections réservées aux adolescents (maintenant activité ciné-parc)
- Faire connaître le cours de Gardien averti offert par la Maison des Jeunes de Mont-Blanc (promotion dans le Super Bulletin des Loisirs à partir de 2016)
- Dans la salle communautaire, installer un appareil Wii accessible à tous et y ajouter des jeux pour tous les groupes d'âge (réalisé en janvier 2015)
- Prévoir des aliments santé lors des fêtes populaires, des rencontres municipales et des rassemblements (fait à partir de 2014)

- Inclure un volet sur la saine alimentation dans les activités estivales des camps de jour (fait à partir de 2014)
- Au cours du Camp Ado d'été, organiser une activité de consultation auprès des jeunes en vue d'organiser des activités qu'ils auront conçues et qui les intéresseront (modification de cet objectif : une entente a été conclue avec Le Petit Bonheur pour les jeunes de 13 à 15 ans)
- Offrir des cours d'aquaforme, d'aqua zumba et de natation (réalisé à partir de 2014)
- Créer des groupes d'exercices, un club de marche et prévoir des exercices pour personnes à mobilité réduite (création d'un club de marche au printemps 2014)
- S'assurer que les terrains des parcs et les surfaces des terrains de sport soient sécuritaires et bien entretenus (réparations à l'été 2016)
- Installer dans le parc des stations d'exercice pour les familles et les aînés
- Optimiser l'usage de la patinoire durant l'été en adaptant la surface pour le tennis et/ou le badminton (basketball, jeu de sol)

Finalement, l'une de ces mesures est en cours de réalisation, soit l'objectif 2.19 : étudier la possibilité de créer, à Lac-Supérieur, une école alternative jumelée à une garderie.

Pour l'objectif #3 (favoriser des activités de réseautage et d'entraide locale en collaboration avec les organismes du milieu), neuf mesures ont été déterminées. Trois de ces mesures n'ont pas été réalisées, soit :

- Évaluer la pertinence du projet de *Voisins solidaires* dans la municipalité (des initiatives locales de réseautage ont vu le jour d'elles-mêmes. La municipalité entend en faire la promotion).
- Collaborer avec le CAL en bourg à la création d'une zone famille à Lac-Supérieur (volonté toujours présente, manque de locaux)

À l'inverse, six de ces mesures ont pu être réalisées, soit :

- Organiser une « fête de la récolte » et y convier les commerçants locaux et régionaux (organisation de la Foire Gourmande 3e édition en 2016)
- En collaboration avec le CSSS des Sommets, créer un jardin communautaire ergonomique

- Créer un babillard interactif réservé à la population dans notre site Internet pour la publication d'offres et demandes d'aide et de services (a été remplacé par un groupe citoyens sur Facebook)
- Favoriser des activités d'entraide et de réseautage durant les activités organisées (promotion réalisée dans les différents organismes d'entraide dans Le Supérieur, Le Super Bulletin des Loisirs et le site Internet)
- Prévoir pour l'été un point de livraison des paniers biologiques d'un producteur local (distribution de paniers biologiques au cours de l'été 2016)
- Organiser annuellement la Fête des Voisins

De manière générale, les trois objectifs généraux de la municipalité dans la réalisation de la politique familiale municipale et de la démarche municipalité amie des aînés 2014-2017 ont pu être rencontrés par une série de mesures dont les indicateurs de mesure clairs ont permis un suivi rigoureux. Soulignons par ailleurs que l'Infolettre rejoint actuellement près de 1520 personnes en ligne, en plus de l'envoi d'un bulletin trimestriel par la poste : de fait, les informations circulent beaucoup plus qu'avant sur le territoire de la municipalité.

Soulignons également que Lac-Supérieur aura fait face à certains obstacles dans la réalisation de mesures spécifiques prévues au plan d'action. Dans un premier temps, la capacité maximale d'accueil de la salle communautaire aura constitué un frein à la réalisation de plusieurs activités (cuisine communautaire et repas pour aînés, par exemple). Ce manque d'espace et de locaux avait déjà été souligné lors de la précédente version de la PFM/MADA (2014-2017) et représente un obstacle majeur à la réalisation d'actions qui seraient bénéfiques à la fois pour les aînés et les familles dans la municipalité.

Notons également qu'un certain nombre d'appareils d'activité physique ont été endommagés par des résidents. Concernant plus spécifiquement les adolescents, les lacunes liées au transport en commun sur le territoire constituent toujours un problème pour la participation aux activités. Par ailleurs, soulignons que plusieurs organismes ne sont plus présents sur le territoire de Lac-Supérieur en raison de son emplacement géographique : faute de relève sur place, la FADOQ organise maintenant des activités à Mont-Blanc, situé à 13 kilomètres de Lac-Supérieur. Plusieurs organismes d'aide pour les aînés et les familles dans le besoin ont pignon sur rue à Mont-Tremblant, situé à une vingtaine de kilomètres, et ne se déplacent pas jusqu'à Lac-Supérieur.

Notons finalement que la municipalité de Lac-Supérieur a fait l'acquisition en 2019 d'un terrain afin d'éventuellement y construire un centre communautaire, une maison des aînés et une école à vocation alternative. Ce dernier projet rassemble actuellement 70 familles y ayant démontré un intérêt. La firme d'aménagement, d'urbanisme et de design urbain l'Atelier Urbain a été consultée en ce sens.

4. Champs d'intervention

Comme mentionné dans la précédente version de la PFM/MADA de Lac-Supérieur, la municipalité est vaste (386,15 km²) et relativement peu peuplée (1972 habitants lors du dernier recensement de 2021). De fait, il convient d'admettre que la création de liens entre l'ensemble des résidents, ainsi qu'entre les familles et les aînés, représente un défi conséquent. La volonté sous-jacente à la mise à jour de cette politique est de mettre en place des actions concrètes afin de permettre à l'ensemble de la communauté de se sentir, sur le territoire de Lac-Supérieur, libre de participer à la vie communautaire de manière sécuritaire et inclusive.

En ce sens, la présente PFM/MADA se fonde sur les six champs d'intervention suivants :

- Champs d'intervention 1 : inclusion et participation sociale
Champs d'intervention 2 : loisirs et activités
- Champs d'intervention 3 : habitat, transport et milieu de vie
Champs d'intervention 4 : sécurité
- Champs d'intervention 5 : information et communication
Champs d'intervention 6 : santé et services sociaux

5. Définition de la famille

La Municipalité de Lac-Supérieur reconnaît la place centrale des premières familles ayant investi le territoire dans son développement et grâce auxquelles se sont développés des liens de solidarité intergénérationnelle qui perdurent encore aujourd'hui. L'accueil subséquent de nouvelles familles aura quant à elle contribué à diversifier les noyaux familiaux dans la municipalité. Ainsi, la famille se voit désormais envisagée comme une communauté unie de personnes issues de toutes les générations, partageant des valeurs et une histoire commune et prenant soin les unes des autres dans un contexte d'entraide, de respect et d'appui réciproque.

6. Définition de l'aîné

Pour la municipalité de Lac-Supérieur, un aîné est une personne qui se définit elle-même comme telle au regard de ses expériences, de ses savoirs et de la volonté de les transmettre, et ce, selon son propre cheminement. Gardien du patrimoine collectif, un aîné peut, selon une volonté qui lui est propre et au meilleur de ses capacités, participer activement à la vie de la collectivité en partageant ses connaissances, ses valeurs et son regard sur l'histoire du territoire. À travers les yeux de l'aîné, chacun des membres de la communauté peut ainsi envisager de manière nouvelle la municipalité de Lac-Supérieur. L'aîné représente également les fondations de la vie familiale et communautaire et c'est à ce titre que la municipalité entend mettre de l'avant toutes initiatives lui permettant d'y demeurer afin qu'il puisse poursuivre un vieillissement actif dans un environnement sain et naturel et ce, auprès des citoyens de tous âges.

7. Profil social démographique de Lac-Supérieur

L'établissement du profil de la population de Lac-Supérieur permet de placer les familles et les aînés au centre de l'analyse de la politique. Le diagnostic permet de réunir l'ensemble des informations pertinentes afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des familles et des aînés sur le territoire et d'analyser les informations retenues afin de dégager une dynamique d'ensemble représentative du milieu.

En mai 2021, Statistique Canada procédait au recensement afin de recueillir des renseignements sur la situation démographique, sociale et économique des personnes qui vivent au pays, comme prescrit par la Loi sur la statistique depuis 1971. Ce recensement récent nous permet de dégager plusieurs informations concernant la municipalité de Lac-Supérieur, dont nous ferons ici une présentation non exhaustive.

7.1. Données générales

- Code géographique : 78095
- Désignation : Municipalité
- Gentilé : Supérois, oise*
- Région administrative : Laurentides (15)
- MRC : Les Laurentides (780)
- Division de recensement-Canada : Les Laurentides (78)
- Communauté métropolitaine : s. o.
- Circonscription électorale-Québec : Labelle (594)

- Superficie totale : 386,15 km²
- Superficie terrestre : 367,64 km²
- Population : 1 972
- Date de constitution : 1881-01-01
- Date de changement de régime : s. o.
- Prochaines élections à la mairie : 2025-11-02
- Division territoriale : District

7.2. Variation de la population 2001-2021

Année	2001	2006	2011	2016	2021	Variation 2001-2021
Population	1439	1745	1892	1888	1972	+37,04%

¹

7.3. Répartition de la population selon l'âge

	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus
2006	85	75	105	105	175	220	325	265	130	110	105	30
2011	110	85	65	105	170	240	295	385	150	115	130	50
2016	85	110	80	70	145	225	230	385	185	135	180	60
2021	75	70	110	85	150	170	150	360	255	195	180	70

²

7.4. Caractéristiques des familles

Total – Familles de recensement dans les ménages privés selon la taille de la famille ³	585
2 personnes	390
3 personnes	100
4 personnes	65
5 personnes ou plus	30

⁴

Notons, dans les caractéristiques portant sur les familles de Lac-Supérieur, que la taille moyenne des familles de recensement est de 2,6. Lac-Supérieur compte, au total, 510 familles comptant un couple, dont 235 sont mariés et 280 sont en union libre. On compte également 75 familles monoparentales: 45 dont le parent principal est de sexe féminin et 30 dont le parent principal est de sexe masculin.

¹ Source : Statistique Canada, 2006,2011,2016 et 2021

² Source : Statistique Canada, 2006,2011,2016 et 2021

³ On définit la famille de recensement comme suit : couple marié (avec ou sans enfants du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires) ou parent seul, peu importe son état matrimonial, demeurant avec au moins un enfant dans le même logement (Statistique Canada)

⁴ Source : Statistique Canada, 2021

On dénombre 350 couples sans enfants et 160 couples avec enfants.

7.5. Connaissance des langues officielles

Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français	Ni anglais ni français
40	885	1045	0

⁵

7.6. Informations sur le revenu (sur 1605 tranches de revenu total pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés).

Notons que dans le contexte des ménages, le revenu total s'entend des rentrées d'argent de certaines sources pour tous les membres du ménage, avant impôts sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée. Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Les recettes comprises en tant que revenu sont :

- Les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles) ;
- les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement;
- les revenus provenant d'un régime de pension de l'employeur et d'un fonds de retraite personnel, comme les rentes de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- les autres revenus réguliers en espèces, comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études;
- les revenus provenant de sources gouvernementales, comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et les rentes d'invalidité.

Sans revenu total	25
Ayant un revenu total	1700
Pourcentage avec un revenu total	98,5%
Moins de 10,000\$	100
10,000\$ à 19,999\$	210
20,000\$ à 29,999\$	280
30,000\$ à 39,999\$	270
40,000\$ à 49,999\$	280

⁵ Source : Statistique Canada, 2021

50,000\$ à 59,999\$	200
60,000\$ à 69,999\$	105
70,000\$ à 79,999\$	70
80,000\$ à 89,999\$	50
90,000\$ à 99,999\$	30
100,000\$ à 149,999\$	65
150,000\$ et plus	40

6

7.7. Scolarisation

Notons que le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du « niveau de scolarité ». Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Total	1750
Aucun certificat, diplôme ou grade	370
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	430
Certificat ou diplôme d'études post-secondaires	950
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	315
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un CÉGEP	270
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	80
Baccalauréat	180
Maîtrise	70
Doctorat	0

8. Portrait des ressources et des services de Lac-Supérieur

Voir annexe 2

⁶ Source : Statistique Canada, 2021

9. Consultation publique : résumé des constats

La consultation publique réalisée dans le cadre de la mise à jour de cette PFM/MADA auprès des citoyens de Lac-Supérieur, dont l'ensemble des questions portaient sur les champs d'intervention préalablement mentionnés, aura permis de tirer un certain nombre de constats généraux sur la vie des familles et des aînés sur le territoire. Nous en dressons ici un résumé.

9.1. Champs d'intervention 1 : inclusion et participation sociales

- Le club FADOQ a cessé ses opérations faute de bénévoles pour l'organisation d'activités locales.
- La municipalité n'est pas éligible à certaines subventions pour aînés et projets de promotion des aînés dans leur milieu qui permettraient possiblement de relancer activités et club.
- Les ressources actuelles du service des loisirs sont limitées pour prendre une part active à l'organisation de telles activités et relance.
- La communauté n'a pas d'OBNL pouvant servir à recevoir des subventions en faveur de différents organismes du milieu pouvant agir sur un développement social et communautaire.
- Le comité MADA s'interroge sur le besoin de passer par une structure d'OBNL externe à la municipalité pour soutenir le développement communautaire et de loisirs de la petite communauté.
- Plusieurs répondants soulignent qu'il y a peu de possibilités d'activités entre les générations.
- Les possibilités de bénévolat sont méconnues des répondants.

9.2. Champs d'intervention 2 : loisirs et activités

- La municipalité fait face à un manque d'espace et de locaux important pour la réalisation de ses projets.
- Les citoyens souhaitent profiter d'activités extérieures où ils pourraient profiter de la nature
- Les citoyens aimeraient participer à des activités où ils pourraient acquérir de nouvelles connaissances et rencontrer de nouvelles personnes
- Les adolescents souhaiteraient disposer d'un endroit où se réunir
- Les activités offertes à la bibliothèque municipale répondent bien aux besoins et aux goûts des aînés à seulement 22,4%.

9.3. Champs d'intervention 3 : habitat, transport et milieu de vie

- Il n'y a pas suffisamment de logements abordables et adaptés aux besoins des aînés et des familles.

- Le ¾ des répondants disent être au courant de l'existence d'un système de transport en commun. Cependant, presque la totalité de ceux-ci dit ne pas l'utiliser. Principalement parce qu'ils possèdent une voiture ou considèrent l'horaire ou la méthode de réservation 24h d'avance contraignantes.
- Une majorité de répondants désirent avoir accès à des embarcations sans moteur puisqu'ils sont préoccupés envers la préservation du lac. L'aspect environnemental étant fort présent, les répondants désirent protéger l'environnement.

9.4. Champs d'intervention 4 : sécurité

- Près de la moitié des répondants sont concernés par la sécurité des cyclistes. Selon eux, le chemin du Lac Supérieur est considéré très dangereux et une surveillance policière accrue devrait être considérée, en plus d'une amélioration du réseau routier et d'une possible réduction de vitesse.
- Plusieurs répondants suggèrent l'ajout d'un rappel des règlements en vigueur.

9.5. Champs d'intervention 5 : information et communication

- Les organismes en santé et services sociaux présents sur le territoire de la MRC devraient être plus connus.
- La Municipalité de Lac-Supérieur étant relativement éloignée, des concertations avec les municipalités avoisinantes seraient bénéfiques.
- Concernant les activités, peu de répondants sont au courant des occasions qu'offre la municipalité.

9.6. Champs d'intervention 6 : santé et services sociaux

- L'accès aux services de soutien à domicile, dont les aînés ont besoin, n'est pas assez présent.
- Plusieurs répondants seraient intéressés par l'arrivée d'un bonhomme à lunette, d'un podologue, d'un audiologiste ou d'un psychologue. Autrement, les principales suggestions sont l'arrivée de soins médicaux (médecin ou infirmier/infirmière).
- Les services destinés aux aînés sont peu connus.

10. Plan d'actions 2022-2025

11. Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les membres du comité de pilotage qui, de manière bénévole, ont participé activement à la mise à jour de cette politique et à l'élaboration de son plan d'action. Nous remercions également les employés municipaux impliqués pour leur aide et leur appui dans cette démarche. Cette initiative a également été rendue possible grâce à la contribution du ministère de la Famille et des Aînés du Québec ainsi que d'Espace Muni. En ce sens, nous remercions M. Richard Martin, d'Espace Muni, pour son appui et ses conseils, de même que Mme Myriam Joannette, chargée de projet sur ce dossier, pour son soutien et son éclairage au cours du processus. Finalement, tous nos remerciements aux citoyens qui ont exprimé leurs idées et leur vision de Lac-Supérieur tout au long de ce projet.

Annexe 1. Consultation publique : résultats complets.....

Annexe 2. Portrait des ressources et des services de Lac-Supérieur

